

« L'éducation physique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. Elle lui permet de les enrichir et d'en acquérir de nouvelles qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte. Elle est l'occasion d'une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable éducation à faire des choix. Elle aide ainsi le lycéen à construire son parcours d'orientation et être acteur de son projet personnel » (Programme d'EPS du lycée générale et technologique, 2019).

Sujet : En quoi et comment le professeur d'EPS fait-il évoluer son enseignement du début du collège à la fin du lycée ?

Contextualisation 1

A 11 ans, l'enfant qui entre en classe de sixième va vivre un « *grand saut dans l'inconnu* » car « *l'entrée au collège engendre un véritable big-bang identitaire* » (N.Catheline, V.Bedin, *Les tempêtes de l'adolescence*, in *L'enfant du 21^e siècle*, Les Grands Dossiers des Sciences Humaines n°8, 2007). A 18 ans, l'adolescent qui réussit son baccalauréat se trouve confronté à d'autres défis qui vont bouleverser son existence : poursuivre des études supérieures ou exercer un métier pour gagner sa vie. Entre les deux, sept années se sont déroulées, parmi celles qui comptent les transformations les plus nombreuses et les plus sensibles. Impossible alors d'enseigner comme si les élèves n'étaient qu'un sac vide que l'on peut remplir de connaissances, ou qu'un objet de cire sur lequel il serait possible de modeler des savoir-faire. C'est la raison pour laquelle nous montrerons que réussir son enseignement, c'est concevoir, animer, organiser, réguler, évaluer différemment entre le début du collège et la fin du lycée.

Contextualisation 2

En sixième le professeur de mathématiques propose des calculs pour « *comprendre et utiliser la notion de fractions simple* » (Programme de mathématiques du cycle 3, 2015). En terminale les élèves sont amenés à résoudre des intégrales. Entre les deux, les apprentissages se sont construits le long d'une progressivité didactique autour d'un curriculum de formation.

Il en est de même en Education Physique et Sportive : ce qu'apprend l'élève ne surgit pas « *ex-nihilo* », les compétences se construisent au fur et à mesure que les enfants, devenus adolescents, maîtrisent des connaissances, des capacités, et des attitudes de plus en plus nombreuses et élaborées.

Comme cette progression doit être pensée et accompagnée par un professionnel de l'apprentissage et de l'apprentissage moteur, nous étudierons en quoi et comment le professeur d'EPS fait évoluer son enseignement du début du collège à la fin du lycée.

Définition des concepts clés

« L'enseignement est une activité à long terme, qui se déroule dans une institution spécifique, confiée à des personnes compétentes, et dont le but exprès est de permettre aux enseignés d'acquérir des savoir-faire et des savoirs organisés et transférables, en développant leur esprit critique » (O.Reboul, *Qu'est-ce qu'apprendre*, PUF, Paris, 1980). L'enseignement concerne à la fois ce que les élèves doivent apprendre, et la manière de favoriser ce processus, car « *enseigner est une activité qui vise à susciter une autre activité. Ceux qui réduisent l'enseignement à une transmission de savoirs le méconnaissent totalement* » (*ibid.*). C'est pourquoi nous retiendrons la définition la plus synthétique, celle selon laquelle « *l'enseignement est une aide à l'apprentissage* » (J.Foucambert, *Apprentissage et enseignement*, in *Communication et langages* n°32, 1976). Apprendre étant une entreprise personnelle faite d'un ensemble de mécanismes cognitifs qui ne peuvent être pilotés de l'extérieur, il n'est pas possible d'apprendre quelque chose à quelqu'un, il est simplement possible de l'accompagner dans son processus de construction, de compréhension, ou de mémorisation. Pour cela, l'enseignant dispose d'un ensemble de procédures d'enseignement, qui se partagent en quatre grandes rubriques largement interdépendantes : la conception didactique, les mises en œuvre pédagogiques, la régulation de l'activité de l'élève, et l'évaluation.

L'enseignement secondaire français comprend le collège (unique) et les lycées. Le collège accueille tous les élèves pendant quatre ans (6^e, 5^e, 4^e, 3^e) à leur sortie de l'école primaire, de 11/12 ans à 14/15 ans et plus. Il comprend deux cycles (fin du cycle 3 et cycle 4), et se termine par une évaluation certificative nationale pour la scolarité obligatoire : le diplôme national du brevet (DNB). L'enseignement obligatoire de l'EPS y est de quatre heures en classe de sixième, et de trois heures pour les autres niveaux de classe. Le lycée rassemble des adolescents de 15/16 à 17/18 ans et plus (seconde, première, terminale), et il compte trois séries : la série générale, la série technologique, et la série professionnelle. Le lycée d'enseignement général et technologique comprend trois niveaux (seconde, première, terminale), et le lycée d'enseignement professionnel comprend trois niveaux pour la préparation au baccalauréat professionnel, et deux niveaux pour la préparation au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP). L'ensemble forme avec l'école primaire le parcours de formation de l'élève,

lequel « permet d'organiser rationnellement les étapes de la scolarité en proposant une offre de formation complète et équilibrée facilitant l'acquisition de compétences et de connaissances disciplinaires dans une logique de plus-value éducative » (R.Jeandrot, *Les compétences en EPS*, Paris, Editions EP&S 2012). Notons que l'EPS est la seule discipline obligatoire présente à tous les niveaux de la scolarité : elle touche tous les élèves, soit 12.4 millions de filles et de garçons.

L'ensemble de cette période d'enseignement recoupe en grande partie l'âge de l'adolescence, période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, marquée par le passage de la dépendance aux parents à l'autonomie de pensée et d'action caractérisant l'adulte responsable (A.Braconnier, D.Marcelli, *L'adolescence aux mille visages*, Editions Universitaires, Paris, 1988). Pour les filles et pour les garçons, les transformations qui accompagnent la puberté sont synonymes de nouvelles possibilités, mais aussi de nouveaux risques, au moins d'une fragilité plus ou moins marquée car les adolescents oscillent entre certitudes et doutes sur eux-mêmes (F.Dolto, *Parole d'adolescents ou le complexe du homard*, Hatier, Paris, 1989). C'est pourquoi un enseignement pédocentré suppose que l'enseignant fasse évoluer ses interventions pédagogiques et didactiques en prenant en compte les progrès, mais aussi les évolutions morphologiques, motrices, cognitives et psychoaffectives des élèves entre le début du collège et la fin des lycées.

L'évolution suppose des adaptations qui s'inscrivent dans le temps. Un enseignement qui évolue, c'est un enseignement qui n'est pas toujours le même, soit du côté des contenus d'enseignement (ce qui s'apprend), soit du côté des procédures (la façon dont on le « fait apprendre »). Faire évoluer, c'est donc adapter, ajuster, varier, réguler, mais sans aller jusqu'à bouleverser ou métamorphoser, car les principes qui gouvernent un enseignement efficace demeurent les mêmes indépendamment des niveaux de classe. L'évolution c'est ce qui fait avancer ; le contraire c'est l'enlisement.

Questionnement (il n'y a en réalité que quatre questions principales)

Qu'est-ce que l'enseignant fait évoluer dans son enseignement entre le début du collège et la fin du lycée ? Quelles sont les procédures les plus souples, les plus flexibles, les plus adaptables ? Quelles sont celles au contraire qui doivent demeurer plus stables ?

En fonction de quoi l'enseignant fait-il évoluer son enseignement ? En quoi cette évolution s'appuie-elle sur la progressivité des apprentissages entre la classe de sixième et la classe de terminale ? En quoi repose-t-elle aussi sur les transformations des adolescents ? Comment s'adapter à la diversité, c'est-à-dire au caractère de plus en plus hétérogène de leurs caractéristiques ?

Comment concilier évolution et continuité, pour construire des apprentissages suffisamment solides qui permettent d'en construire d'autres dans le cadre d'une temporalité longue ?

Comment tisser des liens entre les leçons, les séquences et les cycles pour construire un parcours de formation complet et équilibré permettant de « former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire » (Programmes des lycées, 2019).

Problématique 1 (simple mais efficace)

L'élève ne peut évoluer que si l'enseignement évolue. Mais à condition que cette évolution soit pensée, réfléchie, organisée, planifiée car l'éparpillement ne fait qu'entretenir l'« éternel débutant » (C.Pineau, *Les épreuves d'EPS aux examens de l'Education Nationale*, in *Revue EPS* n°237, 1992). C'est pourquoi pour « faire apprendre » (A.Canvel, 2018), nous montrerons qu'il faut faire évoluer son enseignement de façon cohérente, pertinente, et différenciée.

De façon cohérente car ce qui s'apprend doit évoluer selon un principe didactique de hiérarchisation et de structuration des contenus d'enseignement : les apprentissages s'agrègent les uns aux autres pour construire des compétences de plus en plus élaborées.

De façon pertinente car l'évolution doit toujours être adaptée au développement des adolescents, à la portée de leurs progrès, mais aussi à la nature de leurs difficultés d'apprentissage.

Et de façon différenciée car les rythmes d'apprentissage sont très hétérogènes : si certains élèves peuvent « aller vite », d'autres ont besoin de plus de temps pour transformer leurs manières habituelles de faire.

Problématique 2

Nous défendrons l'idée selon laquelle un enseignement réussi est un enseignement qui évolue de façon verticale, c'est-à-dire le long d'une chronologie. En prenant en compte la logique du savoir, le professeur d'EPS élabore une progressivité des apprentissages d'un niveau de classe à l'autre, progressivité construite sur des acquisitions hiérarchisées, les unes permettant la construction des autres. En prenant en compte les adolescents, le professeur combine ce qu'il sait du sujet épistémique et ce qu'il sait des élèves « réels » de son établissement, pour adapter ses gestes professionnels à chaque étape de la scolarité aux nouveaux pouvoirs moteurs et intellectuels des élèves, et à leurs nouveaux besoins psychoaffectifs et conatifs.

Néanmoins le professeur n'oublie pas qu'un enseignement efficace est aussi un enseignement qui en plus d'une évolution verticale, prend en compte les différences « horizontales » des apprenants au sein d'un même niveau de classe. C'est pourquoi une évolution réussie de son enseignement, c'est souvent une évolution à plusieurs

vitesse pour différencier la pédagogie, et pouvoir mieux s'adapter aux hétérochronies développementales d'un adolescent à l'autre, notamment entre les filles et les garçons.

Problématique 3

Nous défendrons l'hypothèse selon laquelle l'évolution de l'enseignement de l'EPS entre le début du collège et la fin du lycée est une nécessité pour viser « *la réussite de tous les élèves* » quel que soit le niveau de classe (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1^{er} juillet 2013), et éviter la stagnation, qui en EPS prend le visage de l'« *éternel débutant* » (C.Pineau, 1992).

Nous montrerons que l'adaptation des procédures d'enseignement suit l'évolution des apprentissages (du côté du savoir), et elle suit les transformations des adolescents (du côté des élèves), pour finalement déborder la cadre chronologiquement balisé de l'éducation physique et sportive scolaire obligatoire. Car ce qui importe au final, c'est de réussir une évolution de son enseignement en vue de permettre à chacun de « *se passer de maître* » (O.Reboul, 1980), « *pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire* » (Programme des lycées, 2019) grâce à une pratique corporelle volontaire et éclairée au-delà des murs de l'École. Pour cela, l'enseignement de l'EPS évolue d'une dépendance au professeur vers une autonomie adossée à des pouvoirs moteurs, intellectuels et sociaux, lesquels permettront d'agir et réagir dans tout type d'environnement physique et humain. De plus en plus et notamment au lycée, c'est l'élève qui conduit lui-même sa propre évolution, car il « *sait s'entraîner de façon autonome* » (ibid.).

Problématique 4

Nous montrerons que depuis la classe de sixième jusqu'à la classe de terminale, l'enseignant fait évoluer à la fois les contenus de son enseignement et les procédures qu'il conçoit et met en œuvre pour favoriser les apprentissages des élèves.

Du côté des contenus, il s'inspire du curriculum national de formation que portent les programmes pour inscrire les transformations des élèves le long d'une progressivité didactique, progressivité au sein de laquelle certaines acquisitions permettent d'en acquérir d'autres selon une logique de hiérarchisation verticale des savoirs. Ce curriculum national est de plus en plus à concevoir le long d'une temporalité longue (D.Delignières, *Tâches, leçons, cycle, parcours de formation : temporalités et apprentissages en éducation physique*, 2016), notamment avec la notion de cycle qui impose l'élaboration d'un parcours de formation sur trois ans (Programmes pour la scolarité obligatoire, 2015). Néanmoins, nous expliquerons que l'expertise professionnelle de l'enseignant repose aussi sur la construction d'un curriculum local de formation (V.Debuchy, *Les nouveaux programmes d'EPS*, in Revue EPS n°372, 2016) inspiré par des contextes locaux d'établissement.

Du côté des procédures, l'enseignant fait évoluer ses interventions pédagogiques et didactiques en prenant en compte l'évolution des caractéristiques motrices, cognitives et psychoaffectives des filles et des garçons à la période de l'adolescence. Cette évolution s'attache particulièrement à respecter les besoins grandissants d'autodétermination et d'autonomie des adolescents, ainsi que les opportunités d'apprentissage offertes par la maturation de leurs outils cognitifs, tout en prenant en compte également les périodes sensibles de développement de certaines ressources, mais aussi les périodes transitoires de régression qui affectent parfois la motricité au moment du pic de croissance.

Problématique 5 (peut-être est la plus évoluée car elle cible une ambivalence)

Nous expliquerons que les apprentissages, surtout lorsqu'ils débouchent sur la construction de compétences, nécessitent à la fois de la stabilité et de l'évolution. De la stabilité car sans permanence et sans répétitions, il n'y a pas d'évolution des manières habituelles de faire, il n'y a qu'un éternel débutant qui « traverse » la période du collège puis du lycée. Des évolutions aussi, car proposer toujours les mêmes contenus, enseigner toujours de la même façon, c'est entretenir les conduites spontanées et « enliser » les apprentissages, alors que ceux-ci se définissent avant tout par une dynamique qui chez l'homme n'a jamais de fin.

En d'autres termes, pour apprendre, il faut à la fois de la continuité et de la progressivité, c'est-à-dire in fine de la cohérence. C'est pourquoi si l'enseignement doit évoluer de la classe de sixième à la classe de terminale, il ne doit pas évoluer n'importe comment (il ne faut pas tout faire évoluer), et il ne doit pas évoluer n'importe quand (il ne faut pas tout le temps changer).

Les propositions de plans :

Plan 1 : entrée par la nature des procédures d'enseignement à faire évoluer (plan type qui fonctionne ici)

- ◇ Partie 1 : faire évoluer la conception didactique de l'enseignement
- ◇ Partie 2 : faire évoluer les mises en œuvre pédagogiques
- ◇ Partie 3 : faire évoluer la régulation de l'activité de l'élève et l'évaluation.

Plan 1 bis : entrée par la nature des procédures d'enseignement à faire évoluer (variante)

- ◇ Partie 1 : un enseignement progressif et cohérent qui construit une progressivité didactique à l'échelle de la séquence, du cycle, et du parcours de formation
- ◇ Partie 2 : un enseignement qui prend en compte les caractéristiques évolutives des adolescents et leurs nouveaux besoins
- ◇ Partie 3 : un enseignement qui évolue de façon différenciée, c'est-à-dire en prenant en compte la diversité des élèves pour adapter les rythmes de progression.

Plan 2 : entrée par les caractéristiques du développement de l'adolescent

- ◇ Partie 1 : faire évoluer son enseignement en prenant en compte le développement moteur des élèves
- ◇ Partie 2 : faire évoluer son enseignement en prenant en compte le développement cognitif des élèves
- ◇ Partie 3 : faire évoluer son enseignement en prenant en compte le développement psychoaffectif des élèves

Plan 2 bis : entrée par l'évolution de l'enseignement selon l'évolution des ressources des adolescents

- ◇ Partie 1 : faire évoluer les procédures selon l'évolution des ressources physiologiques et motrices
- ◇ Partie 2 : faire évoluer les procédures selon l'évolution des ressources neuro-informationnelles
- ◇ Partie 3 : faire évoluer les procédures selon l'évolution des ressources psychologiques et psychosociologiques

Plan 3 : entrée par les finalités de l'EPS (autre plan type qui fonctionne ici)

- ◇ Partie 1 : faire évoluer les procédures d'enseignement pour répondre à la commande institutionnelle d'un citoyen physiquement éduqué
- ◇ Partie 2 : faire évoluer les procédures d'enseignement pour répondre à la commande institutionnelle d'un citoyen lucide et autonome
- ◇ Partie 3 : faire évoluer les procédures d'enseignement pour répondre à la commande institutionnelle d'un citoyen socialement éduqué.

Plan 4 : entrée par trois grands principes d'évolution

- ◇ Partie 1 : inscrire les apprentissages le long d'une progressivité didactique où ce qui s'apprend dépend de ce qui a été appris
- ◇ Partie 2 : donner de plus en plus d'autonomie et de responsabilités aux élèves
- ◇ Partie 3 : prendre en compte les périodes sensibles du développement

Plan 5 : entrée selon une perspective temporelle

- ◇ Partie 1 : faire évoluer son enseignement à l'échelle de la séquence (montrer qu'entre le début et la fin de la séquence l'enseignement évolue)
- ◇ Partie 2 : faire évoluer son enseignement à l'échelle du cycle (montrer qu'au sein d'un même cycle l'enseignement évolue : faire ici des « ponts » entre des APSA du même CA)
- ◇ Partie 3 : faire évoluer son enseignement à l'échelle du parcours de formation (montrer une évolution à plus long terme, en insistant sur la liaison école primaire/collège et collège/lycée).

Plan détaillé autour de la proposition n°1 bis : entrée par la nature des procédures d'enseignement à faire évoluer

Votre travail = choisir les arguments, les retravailler, les rédiger, les illustrer

Partie 1 : un enseignement progressif et cohérent qui construit une progressivité didactique à l'échelle de la séquence, du cycle, et du parcours de formation

- Argument 1 : l'enseignant fait évoluer son enseignement à l'échelle de la séquence. Après une évaluation diagnostique, il identifie les besoins des adolescents et il « cible » les apprentissages qui

incarnent des « *pas en avant* » (J.-L. Ubaldi, 2006) pour les élèves. Les apprentissages se construisent d'une séance à l'autre autour d'une cohérence et d'une progressivité tracées par les éléments retenus comme les plus décisifs pour construire les attendus. Même s'il n'existe pas un chemin unique pour apprendre, il est possible d'identifier, pour chaque APSA, des apprentissages « amont » indispensables pour construire des apprentissages « aval ». Les contenus d'enseignement s'adaptent pour éviter la stagnation, et la difficulté des tâches grandit pour imposer de nouvelles contraintes aux conduites habituelles.

- **Argument 2** : l'enseignant fait évoluer son enseignement à l'échelle du cycle. Il crée des « ponts » entre les APSA d'un même champ d'apprentissage pour « *faire apprendre* » (A. Canvel, 2018) les mêmes compétences (complémentarité et supplémentarité des contenus). Ainsi les apprentissages du même CA se continuent et se complètent d'une période d'enseignement à l'autre selon une logique curriculaire (V. Debuchy, 2016) à partir d'une structuration et d'une hiérarchisation des contenus d'enseignement prédéfinies par les programmes. Car une « vraie » compétence ne peut se construire et se stabiliser que sur le temps long. L'usage par chaque professeur d'un cahier de suivi de classe est utile pour établir des connexions entre les séquences, pour « lier » des APSA différentes vers la construction des mêmes attendus, et pour partager les « traces » de ce qui a été fait avec les collègues de l'équipe pédagogique (d'une année sur l'autre notamment).
- **Argument 3** : l'enseignant fait évoluer son enseignement à l'échelle du parcours de formation. Les objectifs généraux des lycées puisent leurs racines dans les compétences travaillées du collège. Par exemple « savoir s'entraîner » au lycée est « préparé » en amont par « construire et mettre en œuvre des projets d'apprentissage » au collège. Les apprentissages moteurs aussi se construisent sur le long terme pour contribuer à la construction de compétences de plus en plus élaborées. Par exemple le « savoir nager » se construit « *dans la continuité du cycle 2* » pour valider en fin de cycle 3 « *l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015* » (Programme EPS de la scolarité obligatoire, 2015). Ensuite cette compétence s'enrichit par l'apprentissage de plusieurs types de nages au cycle 4, puis au lycée dans la natation vitesse (CA1), le sauvetage aquatique (CA2), ou encore la natation en durée (CA5). Passer de nager pour se sauver à nager pour sauver les autres est par exemple une belle évolution !
- **Argument 4** : les enseignants doivent « *coopérer au sein d'une équipe* » (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013)). C'est pourquoi ils construisent en concertation un projet pédagogique qui « *définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves* » (Programme EPS de la scolarité obligatoire, 2015). Ce projet trace les grandes lignes de l'évolution de l'enseignement à l'échelle de l'établissement par un traitement didactique des APSA qui permet de « *cibler les acquisitions prioritairement visées* » (V. Debuchy, 2016) selon les priorités du projet d'établissement et selon les besoins spécifiques des élèves. Il prévoit un ordonnancement temporel de ce que les élèves ont à apprendre au cours de chaque cycle de manière à garantir l'atteinte des attendus dans chacun des champs d'apprentissage.
- **Argument 5** : au sein d'un même bassin l'enseignement doit évoluer aussi pour ne pas à chaque fois « repartir à zéro » : « *l'éducation physique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. Elle lui permet de les enrichir et d'en acquérir de nouvelles* » (Programme d'EPS du lycée d'enseignement général et technologique, 2019). C'est pourquoi le projet EPS est également sensible aux liens qui existent « en amont » et « en aval ». Les liaisons école primaire/collège et collège/lycée doivent être réfléchies entre équipes d'enseignants pour construire une cohérence plus large que celle restreinte à un seul établissement. Faire évoluer son enseignement de façon cohérente, c'est éviter les « redites » mais aussi les « oublis » préjudiciables.

Partie 2 : un enseignement qui prend en compte les caractéristiques évolutives des adolescents et leurs nouveaux besoins

- **Argument 1** : l'enseignant fait évoluer son enseignement en prenant en compte les périodes sensibles du développement moteur des adolescents. Ce sont des fenêtres temporelles favorables au cours desquelles l'élève développe certaines de ses capacités de façon particulièrement efficace, car l'organisme est temporairement très sensible aux sollicitations environnementales (J. Weineck, *Biologie du sport*, Vigot, Paris, 1992). Ainsi la capacité de coordination, l'endurance aérobie, la force, ou encore la vitesse trouvent entre la classe de sixième et la classe de terminale des « moments » où leur développement est plus facile et plus rapide.
- **Argument 2** : mais à l'inverse, l'enseignant fait aussi évoluer son enseignement en prenant en compte les transformations motrices moins favorables à certaines périodes de la puberté. Si la fin du cycle 3 (6^e) marque la fin de la grande enfance avec une période très favorable aux apprentissages moteurs, la

période pubertaire en revanche se caractérise chez certains élèves par une déstructuration provisoire avec des disproportions passagères dues aux changements morphologiques rapides et massifs de la croissance, lesquels peuvent s'accompagner d'une maladresse transitoire (C.Assaiante, 2011). L'enseignant n'enseigne donc pas de la même façon selon la phase de la scolarité qui correspond à la période pré-pubertaire, pubertaire, ou post-pubertaire. En classe de sixième, il met particulièrement l'accent sur l'acquisition d'habiletés motrices nouvelles et de techniques souples et flexibles permettant aux élèves de vivre des expériences variées et originales. Au milieu et à la fin du collège, il respecte le principe d'une restriction provisoire dans l'acquisition de mouvements complexes et privilégie la consolidation des mouvements déjà acquis. Et au lycée il est à nouveau possible de rechercher un élargissement cohérent du répertoire moteur par des coordinations variées et complexes (J.Weineck, 1992).

- **Argument 3** : l'enseignant fait évoluer son enseignement du début du collège à la fin du lycée en prenant en compte les fragilités ostéoarticulaires souvent rencontrées au moment du pic de croissance. Il est notamment sensible à la plus grande sensibilité de l'appareil locomoteur aux fortes contraintes mécaniques lors de la poussée pubertaire (G.Cazorla, 2011). Quel que soit le niveau de classe, le principe est de faire pratiquer des activités physiques dynamiques et variées pour obtenir une croissance harmonieuse en longueur et en épaisseur. Mais par exemple en musculation, si un travail de renforcement musculaire est possible dès le collège avec le propre poids du corps et des charges légères (en évitant les charges au-dessus de la tête), au lycée l'usage progressif de charges plus lourdes s'envisage au sein d'un nouveau champ d'apprentissage : « *réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir* » (Programme des lycées, 2019).
- **Argument 4** : L'adolescence, c'est aussi l'accès à la pensée opératoire formelle, dernière étape du développement intellectuel selon Jean Piaget (*Six études de psychologie*, Denoël/Gonthier, 1964). En maîtrisant l'hypothético-déductivité, l'élève devient capable de raisonner abstraitement sur des hypothèses, sans recours à une observation réelle. C'est pourquoi l'enseignement de l'EPS évolue car ce nouveau pouvoir cognitif ne concerne pas seulement l'enseignement du français où l'apprenant passe de la rédaction à la dissertation, ou encore l'enseignement des mathématiques où il passe du calcul au problème. L'enseignant va privilégier d'autres façons d'apprendre, des façons qui sollicitent l'expérimentation de solutions nouvelles, ainsi que le retour réflexif sur ses propres actions. Ainsi les situations de résolution de problème, les feedback interrogatifs, l'apprentissage coopératif associé ou non à de l'évaluation formatrice sont des procédures qui sont de plus en plus choisies et mises en œuvre du collège au lycée, pour rendre l'élève en situation d'être acteur de ses transformations.
- **Argument 5** : L'enseignant fait aussi évoluer certaines de ses procédures d'enseignement selon les capacités d'attention et de mémorisation des élèves. Ces capacités se sont beaucoup améliorées durant l'enfance, mais elles continuent à se développer à l'adolescence : la mémoire de travail, (P.Barouillet & V.Camos, 2007) ou la capacité de concentration s'améliorent sensiblement entre la classe de sixième et la classe de terminale, ce qui impacte la façon de présenter la tâche, ou encore la régulation de l'activité de l'élève.
 Dans la pratique des APSA aussi les capacités de traitement de l'information continuent d'évoluer pour atteindre leur maturité à la fin du lycée (Durand et Barna, 1986). L'enseignant prend en compte ces connaissances scientifiques pour faire évoluer son enseignement. Au début du collège, le pratiquant sportif éprouve encore des difficultés à « lire » et « choisir » rapidement dans les situations ouvertes, surtout en situation de « double-tâche » (comme c'est le cas dans les APSA du CA2 et du CA4). Le professeur d'EPS adapte la charge informationnelle de la tâche, pour la rendre compatible avec les capacités de traitement, notamment en situation de pression temporelle (J.-P. Famose, 1990). Selon la procédure de dimensionnalisation des tâches, il fait évoluer la difficulté des tâches en manipulant les descripteurs qui « chargent » prioritairement les deux premières étapes de traitement : densité de joueurs en sports collectifs, type de balles (lentes / rapides) au tennis, temps laissé pour prendre une décision, matérialisation des espaces « abstraits » pour faciliter la focalisation visuelle (couloirs de contre-attaque, espaces clés, zones de marque, cibles à atteindre, etc.).
- **Argument 6** : « *Je veux être libre, je ne veux dépendre de personne...* » leitmotiv commun à la plupart des adolescents (...) Plus le « doute narcissique » est important, plus le besoin d'affirmer son indépendance est forte » (D.Marcelli, *Désirs d'indépendance*, in Sciences et Vie Hors-Série n°188, 1994). Un enseignement réussi ne peut faire l'économie de cette demande d'autonomie et d'indépendance qui va crescendo chez les élèves entre le début du collège et la fin du lycée. Il y a là un enjeu motivationnel, car les jeunes s'engagent d'autant plus que leur sentiment d'auto-détermination est respecté (Deci & Ryan, 2002), et un enjeu éducatif, car participer au développement des adolescents, c'est refuser de les infantiliser pour les préparer à la vie adulte.
 C'est pourquoi un principe d'enseignement est d'agrandir progressivement l'espace de liberté laissé aux élèves entre la classe de sixième et la classe de terminale. De proche en proche, ils sont de plus en plus impliqués dans leur projet de transformation (pour aller vers un « savoir s'entraîner » au lycée), ils

élargissent leurs rôles et leurs responsabilités, ils prennent de plus en plus de décisions, ils collaborent plus largement avec leurs pairs, alors que simultanément le degré de guidage dans les tâches diminue. Aux lycées, « *l'accès progressif à l'autonomie conduit les élèves à opérer des choix dans des contextes de pratique différents* » (Programme d'EPS du lycée d'enseignement général et technologique, 2019).

- **Argument 6** : Le professeur d'EPS ne peut adopter le même type de relation avec des élèves de sixième habitués à « leur maître » ou « leur maîtresse », et des élèves de terminale qui pour certains ont l'âge de la majorité. C'est pourquoi l'enseignant fait évoluer son style pédagogique entre la classe de sixième et la classe de terminale, afin de concilier exemplarité, proximité relationnelle, et mise à distance nécessaire. La forme d'interaction sociale privilégiée doit évoluer entre le collège et le lycée pour être de plus en plus dans une relation de « côte à côte », et de moins en moins dans une relation magistrale de « face à face » (P.G.Coslin, *Qu'est-ce que l'adolescence*, in *L'adolescence*, sous la direction de L.Lafont, Ed. Revue EPS, Paris, 2011). L'enseignant adapte donc un style d'enseignement de plus en plus « démocratique » (Lippit, White, 1947), ou « coopératif » (G.Carlier, J.Brunelle, 1998) avec des responsabilités progressivement augmentées, des rôles partagés, des explications et des négociations, une confiance mutuelle, du dialogue (B.Cyrułnik, EPS interrogé, in *Revue EPS* n°309, 2004), et des démarches autonomes...

Partie 3 : un enseignement qui évolue de façon différenciée, c'est-à-dire en prenant en compte la diversité des élèves pour adapter les rythmes de progression

- **Argument 1** : certains élèves apprennent vite, d'autres plus lentement. L'enseignant fait évoluer les apprentissages mais en prenant en compte les rythmes de progression des filles et des garçons du groupe-classe. Le principe est d'injecter de la variété et de la souplesse au sein de la séquence, mais aussi au sein de chaque séance. Par exemple en proposant des situations évolutives avec plusieurs niveaux de difficulté (ateliers de difficulté croissante), la possibilité de réaliser une ou plusieurs tâches dans le même temps imparti, ou encore grâce à des variables didactiques proposés seulement à certains élèves. Il est même possible de proposer un dispositif permettant à ceux qui réussissent rapidement de venir aider ceux qui éprouvent des difficultés dans le cadre d'un enseignement mutuel.
- **Argument 2** : entre la classe de sixième et la classe de terminale tous les élèves traversent la période de l'adolescence, mais ni au même moment, ni à la même vitesse : « *les adolescents sont extrêmement différents les uns des autres ; il n'y a pas une adolescence mais des adolescents. Cette diversité fait même partie des caractéristiques de l'adolescence* » (A.Braconnier, D.Marcelli, 1988). En classe de quatrième ou de troisième notamment, certains élèves n'ont pas encore commencé leur puberté (souvent des garçons), alors que d'autres l'ont achevée (souvent des filles) : dans ces classes, les gabarits par exemple peuvent être extrêmement différents. Même au lycée, certains élèves en retard pubertaire peuvent vivre leur pic de croissance (C.Thourette, M.Guidetti, *Introduction à la psychologie du développement*, A.Colin, Paris, 1995). C'est pourquoi si le professeur fait évoluer son enseignement pour s'adapter au développement moteur et psychoaffectif des adolescents, il prend aussi en compte cette diversité pour ne pas aller « trop vite » avec les élèves moins en avance que les autres. Ces différences interindividuelles doivent notamment inviter l'enseignant à rester vigilant envers les trop fortes contraintes mécaniques sur le rachis, notamment lorsqu'elles sont appliquées en position debout. Même au lycée, l'enseignant doit d'abord vérifier que chaque élève est capable d'« *assurer sa sécurité* » en adoptant des postures et des principes protecteurs, avant de les amener à « *s'entraîner de façon autonome* » (Programme d'EPS du lycée d'enseignement général et technologique, 2019).
- **Argument 3** : la puberté et l'avènement d'un corps sexué obligent aussi à modifier les façons d'enseigner entre la période pré-pubaire du début du collège, et la fin de l'adolescence en terminale. Le rapport au corps est beaucoup plus marqué par la sexualité, et les contacts corporels ne sont pas neutres. Parfois les différences de genre s'accroissent, et les stéréotypes sexuels et sociaux impactent de plus en plus les représentations et les comportements (G.Cogérino, *Rapport au corps, genre et réussite en EPS*, AFRAPS, 2017). Dans ce contexte, même si la mixité doit être privilégiée de la classe de sixième à la classe de terminale, elle ne peut être choisie dans l'ignorance des différences. L'enseignant envisage des modes d'entrée différenciés de façon à répondre aux motifs d'agir dominants des filles et des garçons tout en recherchant aussi une découverte et un partage des valeurs de l'autre sexe. Seul un principe de co-éducation permet de lutter contre les stéréotypes sexistes liés au genre. Faire évoluer son enseignement, c'est donc adopter une « *mixité réfléchie* » (C.Patinet, 2011), voire une « *mixité créatrice* » (N.Mosconi, 2006).
Par ailleurs dès la seconde partie du collège, les APSA supposant des contacts corporels entre filles et garçons vont de plus en plus exiger un traitement didactique et pédagogique spécifique (sports de combat notamment). Lorsque les « blocages » sont trop forts, il peut être possible de « *démixer* » provisoirement les groupes afin de maintenir l'engagement corporel : le rugby avec des équipes mixtes

est « facile » à organiser en classe de sixième, mais c'est un choix qui suppose des adaptations spécifiques au lycée.

- **Argument 4** : faire évoluer son enseignement en prenant en compte l'hétérogénéité du groupe-classe, c'est déléguer aux élèves le « pilotage » de cette évolution. Ce n'est plus l'enseignant qui fait évoluer son enseignement, ce sont les élèves, devenus les « *propres architectes de leurs savoirs* » (E.Cauzinille-Marmèche, 1990), qui décident du rythme de progression à adopter. Au lycée particulièrement, les élèves adaptent eux-mêmes leur rythme de progression dans le cadre de l'objectif général « *savoir s'entraîner* » (Programmes de l'EPS, 2019) : en position d'acteurs, ils régulent ce qu'ils doivent faire évoluer pour continuer à progresser. Mais pour qu'ils puissent ainsi « *se passer de maître* » (O.Reboul, 1980), il faut que depuis l'école primaire, l'enseignant ait adopté un principe d'évolution pour « faire construire » les « *méthodes et outils pour apprendre* » (Socle, 2015) le long d'une progressivité didactique.

Réponse à la problématique 1

L'enseignement évolue car l'apprentissage, c'est le contraire de la stagnation. Apprendre en effet, c'est changer des habitudes, transformer des façons habituelles de faire, améliorer des conduites pour être plus efficace. Dès lors, comme apprendre permet de construire de nouveaux pouvoirs, l'enseignement évolue nécessairement pour que ces nouveaux pouvoirs puissent en construire d'autres, selon un cheminement sans fin. Un enseignement efficace est donc un enseignement qui suit les progrès des élèves, et qui s'inscrit le long d'une progressivité didactique.

Néanmoins l'enrichissement de ce que savent faire les élèves n'est pas le seul paramètre pour faire évoluer l'enseignement. La prise en compte des transformations physiques, intellectuelles, conatives et psychoaffectives de l'adolescence est aussi nécessaire, surtout si l'on souhaite inscrire ses interventions dans une perspective pédocentrée. L'enseignement évolue car l'adolescent dispose de nouveaux pouvoirs, il est animé par d'autres motifs d'agir, il ne pose pas le même regard sur les autres et sur le monde,

Mais en plus de l'évolution « verticale » (selon une chronologie), l'enseignant doit aussi adapter ses procédures d'enseignement à une grande diversité « horizontale », car au sein d'une même classe, les besoins, les envies les ressources, les attitudes des élèves sont très hétérogènes, et sans doute de plus en plus hétérogènes entre la classe de sixième et la classe de terminale. L'enseignant fait donc évoluer son enseignement, mais selon des rythmes différents, pour prendre en compte les vitesses de développement et d'apprentissages hétérogènes des filles et des garçons d'un groupe-classe particulier. Avec au final une « solution » qui résout à la fois la prise en compte de la diversité et la construction progressive de l'autonomie : celle de déléguer aux élèves eux-mêmes le soin de faire évoluer ce qu'ils développent ou ce qu'ils apprennent.

Réponse à la problématique 2

Au risque de l'enlisement, l'enseignement évolue. Mais au risque de l'inconsistance, l'enseignement présente aussi des continuités. Ce qui permet de réunir ces deux exigences, c'est la cohérence : pour « *faire apprendre* » (A.Canvel, 2018), il ne serait être question de tout faire évoluer, ou de faire évoluer n'importe quoi, n'importe quand. L'importance de répéter ses actions pour les transformer est l'un des paradoxes de l'apprentissage qui invite l'enseignant à mettre en œuvre aussi des régularités.

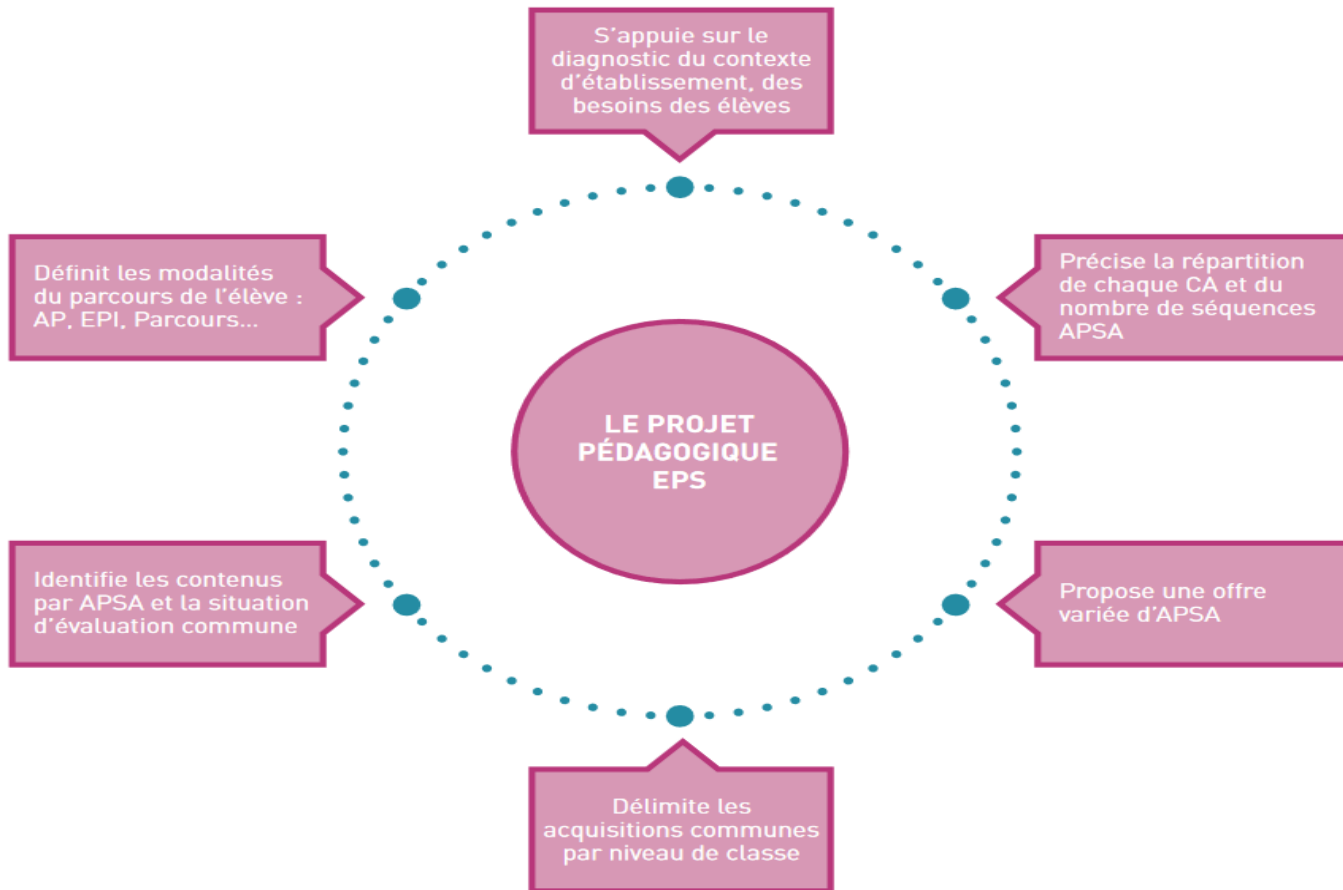
Des évolutions pensées, réfléchies, organisées, planifiées sont celles qui reposent sur des connexions, c'est-à-dire sur des liens intelligibles : des connexions entre les situations, les leçons, les séquences, les cycles, mais aussi des connexions entre les enseignants, les équipes pédagogiques, et même entre les établissements.

In fine nous rappelons le caractère hypercomplexe de l'enseignement, lequel est un savant mélange de continuité, de liens, de principes intangibles, de fils rouges, mais aussi de changements, d'évolutions, d'adaptation, de variations.

ANNEXES :

1. Le projet pédagogique EPS

Les éléments clefs d'un projet pédagogique EPS



Le projet pédagogique établit la cohérence des choix d'une équipe d'enseignants d'EPS d'un établissement scolaire par rapport aux besoins éducatifs liés à un contexte scolaire particulier et aux exigences programmatiques. Il est ancré dans le projet d'établissement et explicite les choix et leurs mises en œuvre pour l'enseignement de l'EPS au sein de l'établissement, en relation avec le programme, les priorités du projet d'établissement et les caractéristiques des élèves.

Le projet pédagogique est le résultat d'une réflexion collective. Il définit un cadre de travail commun pour l'équipe, garant d'une cohérence des enseignements et des attendus en EPS pour l'ensemble des élèves de l'établissement. Il propose un parcours de formation équilibré et progressif pour les élèves, c'est-à-dire un ordonnancement temporel de ce que les élèves ont à apprendre au cours du cycle de manière à garantir l'atteinte des attendus de fin de cycle dans chacun des champs d'apprentissage.

2. Collège (programme 2015) :

Chaque champ d'apprentissage permet à l'élève de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées. À l'école et au collège, un projet pédagogique définit un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des

Au cours du cycle 3, les élèves mobilisent ses ressources pour transformer leur motricité dans des contextes diversifiés et plus contraignants. Ils identifient les effets immédiats de leurs actions, en insistant sur la nécessaire médiation du langage oral et écrit. Ils poursuivent leur initiation à des rôles divers (arbitre, observateur...) et comprennent la nécessité de la règle. Grâce à un temps de pratique conséquent, les élèves éprouvent et développent des méthodes de travail propres à la discipline (par l'action, l'imitation, l'observation, la coopération, etc.). La continuité et la consolidation des apprentissages nécessitent une coopération entre les professeurs du premier et du second degré. Dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité.

Au cours du cycle 4, les élèves passent de la préadolescence à l'adolescence et connaissent des transformations corporelles, psychologiques importantes qui les changent et modifient leur vie sociale. Dans ce cadre, l'EPS aide tous les collégiens et collégiennes à acquérir de nouveaux repères sur soi, sur les autres, sur l'environnement, pour construire une image positive de soi dans le respect des différences. L'investissement dans des projets individuels et collectifs est un enjeu qui permet de mobiliser de nouvelles ressources d'observation, d'analyse, de mémorisation et d'argumentation. Au cycle 4, les émotions jouent un rôle essentiel pour maintenir l'engagement dans les apprentissages. Il importe d'en tenir compte pour conserver le plaisir d'agir et d'apprendre, garant d'une activité physique régulière.

En complément de l'EPS, l'association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités

3. Lycée (programme lycée 2019) :

Afin d'atteindre les objectifs du programme, l'enseignement de l'EPS vise la construction, par le lycéen, de compétences qui articulent différentes dimensions : motrices, méthodologiques et sociales. Pour développer ses compétences, l'élève s'engage dans des activités physiques sportives, artistiques diversifiées, organisées en cinq champs d'apprentissage complémentaires. Ces cinq champs d'apprentissage constituent le parcours de formation du lycéen. Ils lui permettent de vivre des expériences corporelles, d'accéder aux savoirs scolaires et aux éléments d'une culture contemporaine.

Cet enseignement contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre.

L'enseignement proposé aux élèves leur permet de développer et mobiliser des ressources nécessaires à la construction de compétences. Ces ressources sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance et sont indissociables les unes des autres. Les capacités permettent à l'élève de réaliser des actions efficaces, de les coordonner, de percevoir et d'interpréter des sensations, de s'équilibrer, d'acquérir des techniques motrices. Les connaissances permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, l'effort, l'exercice physique et les activités physiques. Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, collectives...), sur la base de valeurs morales et civiques. Elles recouvrent le respect de l'autre et de la règle, la solidarité, l'écoute, l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et les autres, la gestion des émotions... Ces attitudes permettent à l'élève d'apprendre à s'investir dans des rôles sociaux:

- D'une part, ceux qui sont inhérents aux activités physiques sportives et artistiques (partenaire, adversaire, arbitre, chronométreur, juge...)

- D'autre part, ceux qui appartiennent à la culture scolaire et permettent le travail collaboratif et le co-apprentissage.

4. Contexte établissement

Cité scolaire M Serres comprenant 1400 élèves, 800 au collège et 600 lycée (LEGT et 2 BTS tourisme et hôtellerie restauration) ; secteur de recrutement urbain et péri urbain ; csp moyenne à haute ; réussite DNB sup à la moyenne mais on note une hétérogénéité importante et notamment un taux d'élèves en difficulté sur cet examen qui croît d'année en année. Ce constat se dessine dès l'entrée en 6^e. on note aussi une difficulté importante face aux élèves de seconde qui peinent à se mettre dans le rythme imposé du lycée.

La communauté éducative est scindée pédagogiquement et géographiquement dans cette cité scolaire. Seuls quelques profs EPS participent à la fois aux enseignements délivrés au collège et au lycée.

En EPS, l'équipe est composée de 9 enseignants(es) ; 5 travaillent au collège et au lycée les autres qu'au collège.

Programmation :

6^e : athle épreuves combinées courses lancers ; endurance ; natation escalade ; volley rugby ; cirque danse

5^e : relais escalade basket acrosport step muscu en quinzaine

4^e : vitesse escalade hand danse step muscu en quinzaine

3^e : ep combinées courses lancers, escalade acrosport rugby step muscu en quinzaine

2^e : natation vitesse, co, muscu ou step, volley

1^{ère} term menu 1 : sauvetage step bad menu 2 : sauvetage esc hand menu 3 : sauvetage muscu volley

Paroles d'élèves

« J vais en baver j'ai jamais fait ça moi » ; « encore cette année » ; « j comprends rien l'an passé on avait pas de notes » ; « c'est chaud le prof il nous laisse tout seul avec ces fiches » ; « on n'était pas noté comme ça l'an passé » ; « cool on en a jamais fait » ; « c'est vachement plus dur que l'an passé » ; « j'aurai jamais la moyenne au bac » ; « j'ai pas appris à nager moi au collège » ; « Step c'est pour les filles » ; « on travaillait jamais en groupe avec MR Apeupret ».